

Ville d'Annemasse
Direction Générale

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 MAI 2021**

La retransmission vidéo de la séance du conseil municipal est consultable sur le site internet de la Ville, rubrique le conseil municipal ou en suivant ce lien :

<https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal/annee-2021>

L'an deux mille vingt et un, le six mai, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de l'Hôtel d'Agglomération, 11 avenue Émile Zola 74100 ANNEMASSE, sous la présidence de M. Christian DUPESSEY, Maire.

Présent-e-s :

M. Christian DUPESSEY pour les questions 1, 3 et 5 et de la question 7 à la question 28, M. Michel BOUCHER, Mme Louiza LOUNIS de la question 1 à la question 18 et de la question 20 à la question 28, Mme Dominique LACHENAL, M. Pascal SAUGE, Mme Mylène SAILLET, M. Yves FOURNIER, Mme Maryline BOUCHÉ, M. Amine MEHDI, Mme Inès AYEB, M. Robert BURGNIARD, Mme Sophie FRADET de la question 1 à la question 9, M. Frédéric GAILLARD, Mme Aïcha MAATOUGUI, Mme Céline MUGNIER, M. Christophe BORREL, Mme Gulsun ERSOY, Mme Diane NKOU, Mme Sophie VILLARI, Mme Chadia LIMAM, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Julien BEAUCHOT, Mme Ramona DESSEMOND de la question 1 à la question 25 et de la question 27 à la question 28, Mme Pascale MAYCA, Mme Leïla YESIL de la question 1 à la question 14 et de la question 17 à la question 28, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI de la question 1 à la question 14, Mme Natalia DEJEAN, M. Matthieu LOISEAU de la question 1 à la question 25, M. Cüneyt YESILYURT, M. Djamel DJADEL de la question 1 à la question 14, M. Maxime GACONNET de la question 1 à la question 20 et de la question 22 à la question 28.

Absent-e-s avec pouvoirs :

M. Nabil LOUAAR donne pouvoir à M. Julien BEAUCHOT
M. Eric MINCHELLA donne pouvoir à M. Michel BOUCHER
M. Christian AEBISCHER donne pouvoir à M. Yves FOURNIER
Mme Christina ALI-AHMAD donne pouvoir à Mme Louiza LOUNIS
Mme Sylvie MELINE donne pouvoir à Mme Louiza LOUNIS
Mme Sophie FRADET donne pouvoir à M. Pascal SAUGE (à partir de la question 10)
M. Christian VERDONNET donne pouvoir à M. Pascal SAUGE
M. Jonathan NAVILLE donne pouvoir à M. Julien BEAUCHOT
Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI donne pouvoir à Mme Pascale MAYCA (à partir de la question 15)
M. Djamel DJADEL donne pouvoir à M. Maxime GACONNET (à partir de la question 15)

Absent-e-s :

M. Christian DUPESSEY pour les questions 2, 4 et 6, Mme Louiza LOUNIS (ainsi que Mme Christina ALI-AHMAD et Mme Sylvie MELINE) pour la question 19, Mme Sophie FRADET de la question 10 à la question 28, Mme Ramona DESSEMOND pour la question 26, Mme Leïla YESIL pour les questions 15 et 16, M. Matthieu LOISEAU de la question 26 à la question 28, M. Maxime GACONNET (et M. DJADEL) pour la question 21, M. Kévin CHALEIL- -DOS RAMOS.

Nota Bene : En raison du retrait de la question 23 de l'ordre du jour, la numérotation des questions suivantes est décalée. La question 24 devient la 23 et ainsi de suite jusqu'à la question 28.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**RESSOURCES****Finances**

1) Compte de gestion 2020 - Budget principal.....	4
2) Compte administratif 2020 - Budget principal.....	4
3) Compte de gestion 2020 - Budget annexe Aéroport.....	4
4) Compte administratif 2020 - Budget annexe Aéroport.....	5
5) Compte de gestion 2020 - Budget annexe Parking Chablais Parc.....	5
6) Compte administratif 2020 - Budget annexe Parking Chablais Parc.....	5
7) Affectation du résultat 2020 - Budget principal.....	6
8) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Dynacité - Opération « IN'SIDE » sise 13 rue Fernand David.....	6

Réglementation générale et vie publique

9) Union locale des associations d'anciens combattants (ULAC) - Versement d'une subvention au titre de l'année 2021.....	6
--	---

Ressources Humaines

10) Tableau des emplois - Modification.....	7
11) Dispositif d'accompagnement des citoyens dans les usages du numérique - Convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services.....	8

Système d'Information et Usages Numériques

12) Système d'Archivage électronique (SAE) - Convention de mutualisation à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Ville d'Annemasse.....	8
--	---

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE**Commerce et Economie de proximité**

13) Manifestations commerciales organisées en soirée - Création de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public communal.....	8
---	---

Enfance et Education

14) Règlement périscolaire - Modification.....	9
15) Restauration scolaire et accueil de loisirs - Création de nouveaux tarifs.....	9
16) Associations de parents d'élèves et associations intervenant dans le cadre scolaire ou périscolaire - Versement des subventions au titre de l'année 2021.....	10
17) Projets pédagogiques au sein des écoles - Versement de subventions au titre de l'année 2021.....	10

Jeunesse - Politique de la Ville

18) MJC Maison Pour Tous Annemasse (MJC MPTA) - Versement des 7/12èmes de la subvention de fonctionnement allouée en 2020.....	11
--	----

Vie culturelle et associative

19) Cession gratuite de livres, jeux et autres documents appartenant au domaine privé de la Commune et ayant fait l'objet d'une procédure de "désherbage".....	11
20) Redevance d'occupation du domaine public - Exonération accordée aux associations dans le cadre de manifestations organisées par la Ville.....	11

Tranquillité publique

- 21) Utilisation du stand de tir de l'Hôtel de police d'Annemasse par les agents de la police municipale - Approbation de la convention à intervenir entre la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la Commune d'Annemasse..... 12

AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**Urbanisme et Foncier**

- 22) Cession au Département de terrains situés dans l'emprise du Collège Michel Servet.....12
- 23) Echange de terrains rue du Château Rouge pour la création d'un nouveau groupe scolaire.....13
- 24) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain avenue Jules Ferry pour la création d'un nouveau groupe scolaire..... 13
- 25) Protocole d'accord foncier avec la SCI RHONE II - Rue du Dr Coquand / rue Cursat..... 13

Transition écologique

- 26) Association Artisans du Monde – Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et l'association et versement d'une subvention..... 14
- 27) Compostage - Attribution d'une subvention à l'association Compost et Compagnie 74..... 15
- 28) Café in - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Amis du Café".....15

RESSOURCES

Finances

1) Compte de gestion 2020 - Budget principal

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 (budget principal) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Compte administratif 2020 - Budget principal

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 36

Abstention(s) : 1

Mme Aïcha MAATOUGUI

Décide :

- de voter le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville.

3) Compte de gestion 2020 - Budget annexe Aéroport

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 (budget annexe Aéroport) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) Compte administratif 2020 - Budget annexe Aéroport

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de voter le compte administratif 2020 du budget annexe Aéroport.

5) Compte de gestion 2020 - Budget annexe Parking Chablais Parc

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 (budget annexe Parking Chablais Parc) par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) Compte administratif 2020 - Budget annexe Parking Chablais Parc

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 36

Abstention(s) : 1

Mme Aïcha MAATOUGUI

Décide :

- de voter le compte administratif 2020 du budget annexe Parking Chablais Parc.

7) Affectation du résultat 2020 - Budget principal

Rapporteur : Mme Dominique LACHENAL

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de constater l'excédent de fonctionnement 2020 ;

- d'approuver les écritures budgétaires et comptables telles que présentées, notamment l'affectation du résultat pour un montant de 5.000.000,00 € au compte 1068. Ces écritures seront reprises au budget supplémentaire 2021.

8) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Dynacité - Opération « IN'SIDE » sise 13 rue Fernand David

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 7 logements (3 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS), réalisée par Dynacité, opération « IN'SIDE » sise 13 rue Fernand David. Cette convention fixe les modalités du versement de l'aide du PLH communautaire de cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La Commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

Réglementation générale et vie publique

9) Union locale des associations d'anciens combattants (ULAC) - Versement d'une subvention au titre de l'année 2021

Rapporteur : Mme Sophie FRADET

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de verser à l'ULAC une subvention de 6 100 euros au titre de l'année 2021.

La dépense est inscrite à cet effet au budget primitif 2021 – Imputation 6574 / 025.

- d'autoriser l'ULAC à répartir la somme allouée entre les différentes associations d'anciens combattants, l'ULAC étant tenue de transmettre à la Ville le récapitulatif des reversements effectués (pour mémoire, l'ULAC a produit l'état financier relatif à la répartition 2020).

Ressources Humaines

10) Tableau des emplois - Modification

Rapporteur : Mme Maryline BOUCHÉ

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 34

Abstention(s) : 4

Mme Pascale MAYCA, Mme Leila YESIL, M. Matthieu LOISEAU, M. Djamel DJADEL

Décide :

- de créer les emplois suivants :

** 1 poste de Chargé de mission développement d'Actions Socio-Éducatives et Référente parcours Programme Réussite Éducative (grade relevant du cadre d'emplois des Assistants Sociaux, filière Sociale, catégorie A) à temps complet équivalent à 35 heures hebdomadaires, pour le service Jeunesse Politique de la Ville ;

** 1 poste de Responsable de Service (grade relevant du cadre d'emplois des ingénieurs filière Technique, catégorie A) à temps complet équivalent à 35 heures hebdomadaires, pour le service Transition Écologique ;

** 2 postes d'Animateur /Informateur /Directeur Accueil Collectif Mineurs (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints d'Animation, filière Animation, catégorie C) à temps complet équivalent à 35 heures hebdomadaires, pour le service Jeunesse Politique de la Ville ;

** 1 poste d'Assistant Animateur (poste relevant du dispositif adulte-relais) à temps complet équivalent à 35 heures hebdomadaires, pour le service Jeunesse Politique de la Ville ;

** 1 poste de Coordinateur Espace de Vie Sociale et action Parentalité (grade relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, filière Sociale, catégorie A) à temps non complet à 80 % équivalent à 28 heures hebdomadaires, pour le service Jeunesse Politique de la Ville.

- de modifier les emplois suivants :

** 1 poste de Responsable Espace Colette Belleville et Foyer l'Eau Vive (grade relevant du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs, filière Sociale, catégorie A) à temps complet équivalent à 35 heures hebdomadaires, pour le service Action Sociale et Solidaire, est étendu au cadre d'emplois des Cadres de santé ;

** 1 poste de Chargé de mission Communication (grade relevant du cadre d'emplois des Attachés, filière Administrative, catégorie A) à temps complet équivalent à 35 heures hebdomadaires, pour le service Communication. Pour ce poste, il convient de préciser les éléments suivants :

- * L'emploi de Chargé de mission Communication pourra être, le cas échéant, pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée, sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- * Les fonctions porteront principalement sur les domaines d'intervention suivants : animation des communautés actives sur les médias sociaux où la Ville est présente ; conception et mise en œuvre des actions de communication internes et externes,
- * L'agent devra justifier d'une formation de niveau 6 ou 7 (bac+ 4 ou +5),
- * L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Attaché Territorial et percevra le régime indemnitaire correspondant à ce grade.

- de supprimer l'emploi suivant :

** 1 poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants-Référente Parcours Enfance du Programme Réussite Éducative (grade relevant du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, filière Sociale, catégorie A) à temps non complet à 80 % équivalent à 28h hebdomadaires, pour le service Jeunesse Politique de la Ville.

- d'approuver le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 10 Mai 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel seront inscrits au budget de la Ville.

11) Dispositif d'accompagnement des citoyens dans les usages du numérique - Convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services

Rapporteur : M. Julien BEAUCHOT

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Services avec la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que tout document y afférent.

Système d'Information et Usages Numériques

12) Système d'Archivage électronique (SAE) - Convention de mutualisation à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération et la Ville d'Annemasse

Rapporteur : M. Julien BEAUCHOT

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention pour la mutualisation de l'archivage numérique à intervenir entre Annemasse Agglo et la Ville d'Annemasse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et plus généralement tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- de dire que les dépenses résultant de l'application de la présente délibération et de la convention en découlant pourront être imputées annuellement sur l'allocation compensatrice versée par Annemasse Agglo à la Ville d'Annemasse.

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Commerce et Economie de proximité

13) Manifestations commerciales organisées en soirée - Création de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public communal

Rapporteur : M. Amine MEHDI

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 37

Abstention(s) : 1
M. Djamel DJADEL

Décide :

- de créer deux nouveaux tarifs d'occupation du domaine public communal pour les manifestations commerciales :

°° un tarif « manifestations commerciales en soirée - du lundi au jeudi ».

Ce tarif sera appliqué les lundis, mardis, mercredis et jeudis et s'élèvera à 300 euros par soirée ;

°° un tarif « manifestations commerciales en soirée – du vendredi au dimanche ».

Ce tarif sera appliqué les vendredis, samedis et dimanches et s'élèvera à 420 euros par soirée.

Enfance et Education

14) Règlement périscolaire - Modification

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 37

Abstention(s) : 1

Mme Aïcha MAATOUGUI

Décide :

- d'approuver le nouveau règlement périscolaire qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

15) Restauration scolaire et accueil de loisirs - Création de nouveaux tarifs

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la création de nouveaux tarifs pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire :

°° tarifs majorés,

°° tarifs à la demi-journée pour le centre de loisirs du mercredi,

°° tarifs « paniers repas » pour les enfants allergiques,

- de dire que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2021.

16) Associations de parents d'élèves et associations intervenant dans le cadre scolaire ou périscolaire - Versement des subventions au titre de l'année 2021

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de verser les subventions suivantes :

°° APE groupe scolaire Jean Mermoz.....	450,00 €
°° APE des Hutins	450,00 €
°° APE école mat. Marianne Cohn.....	450,00 €
°° FCPE écoles Marianne Cohn.....	450,00 €
°° APE La Fontaine.....	450,00 €
°° APE Camille Claudel	450,00 €
°° ASS DECL OGEC Ecole la Chamarette	450,00 €
°° Association Pages ouvertes Ecole des Hutins	400,00 €

La dépense en résultant, soit 3 550 €, est inscrite au budget primitif 2021 – imputation 6574-255.

°° Association Lire et faire lire 74	700,00 €
--	----------

La dépense en résultant, soit 700 €, est inscrite au budget primitif 2021 – imputation 6574-421.

17) Projets pédagogiques au sein des écoles - Versement de subventions au titre de l'année 2021

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- de verser les subventions suivantes :

°° à l'association pédagogique maternelle La Fontaine	500 €
---	-------

La dépense est inscrite au budget primitif 2021 - Imputation 6574 / 211

°° à l'association Fontaine Animation École La Fontaine	230 €
---	-------

La dépense est inscrite au budget primitif 2021 - Imputation 6574 / 212.

Jeunesse - Politique de la Ville

18) MJC Maison Pour Tous Annemasse (MJC MPTA) - Versement des 7/12èmes de la subvention de fonctionnement allouée en 2020

Rapporteur : Mme Louiza LOUNIS

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 35

Abstention(s) : 3

Mme Pascale MAYCA, Mme Leila YESIL, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI

Décide :

- de verser à la MJC Maison Pour Tous Annemasse (MJC MPTA), les 7/12èmes de la subvention de fonctionnement versée en 2020, soit 350 000 €.

La dépense est prévue au budget primitif 2021 - compte 6574 / 422.

Vie culturelle et associative

19) Cession gratuite de livres, jeux et autres documents appartenant au domaine privé de la Commune et ayant fait l'objet d'une procédure de "désherbage"

Rapporteur : M. Julien BEAUCHOT

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'autoriser le réemploi (cession gratuite) des livres, jeux et autres documents issus des bibliothèques de la Ville, du tiers-lieu La Bulle et, sous certaines conditions, du service des archives municipales, dans le respect des critères et recommandations exposés,

- de dire que les cessions gratuites de livres, jeux et autres documents appartenant au domaine privé de la Collectivité seront consenties aux associations, aux citoyens via les boîtes à lire implantées sur le territoire communal, à d'autres collectivités ou à toute autre structure d'intérêt général.

20) Redevance d'occupation du domaine public - Exonération accordée aux associations dans le cadre de manifestations organisées par la Ville

Rapporteur : M. Amine MEHDI

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'accorder l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux associations (locales et extérieures) à but non lucratif qui, du fait de leur présence lors des manifestations organisées par la Ville, concourent à la satisfaction de l'intérêt général.

Tranquillité publique

21) Utilisation du stand de tir de l'Hôtel de police d'Annemasse par les agents de la police municipale - Approbation de la convention à intervenir entre la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) et la Commune d'Annemasse

Rapporteur : M. Christian DUPESSEY

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du stand de tir de l'Hôtel de Police d'Annemasse à intervenir entre la Direction départementale de la sécurité publique et la Commune d'Annemasse,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

AMENAGEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

Urbanisme et Foncier

22) Cession au Département de terrains situés dans l'emprise du Collège Michel Servet

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit par la Ville d'Annemasse au profit du Département de la Haute-Savoie des terrains situés en bordure de l'avenue Jules Ferry tels que définis dans la délibération, en application des dispositions de l'article 79 de la loi Libertés et responsabilités locales,

- de dire qu'à compter de la date de cession, l'entretien des terrains (revêtement, arbres, végétaux) sera à la charge du Département de la Haute-Savoie,

- de dire que la cession sera régularisée par acte notarié au frais du Département de la Haute-Savoie,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de la cession,

- d'autoriser le Département de la Haute-Savoie à déposer une demande de déclaration préalable pour la pose d'une clôture et portail en bordure des terrains à céder.

23) Echange de terrains rue du Château Rouge pour la création d'un nouveau groupe scolaire

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'approuver l'échange de terrains à intervenir entre la Ville d'Annemasse et les propriétaires de la parcelle cadastrée section A n° 589 selon les conditions de prix et modalités précitées.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de l'échange de terrains,
- de dire que les frais correspondants seront imputés au budget 2021, compte 2111.213 opération 1055.

24) Acquisition foncière - Acquisition d'un terrain avenue Jules Ferry pour la création d'un nouveau groupe scolaire

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Décide :

- d'acquérir une emprise de terrain d'environ 300 m² à extraire de la parcelle cadastrée section A numéro 584,
- de dire que l'acquisition foncière aura lieu moyennant le prix de 70.000 euros (soixante-dix mille euros) et que les frais de division foncière et d'acte notarié seront à la charge de la Ville d'Annemasse,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de l'acquisition foncière,
- de dire que les dépenses en résultant seront imputées au budget 2021, compte 2111.213 - opération 1055.

25) Protocole d'accord foncier avec la SCI RHONE II - Rue du Dr Coquand / rue Cursat

Rapporteur : M. Michel BOUCHER

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 36

Contre : 2

Mme Pascale MAYCA, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI

Décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord foncier à intervenir entre la Commune d'Annemasse et la SCI RHONE II portant sur les conditions et modalités :

- d'acquisition par la Ville, à l'euro symbolique, d'un terrain de voirie rue du Docteur Coquand,
- de constitution d'une servitude publique de passage piétons dans la copropriété à édifier par la SCI RHONE II,
- de mise à disposition par la Ville au profit de la SCI RHONE II de la parcelle communale cadastrée section A numéro 134 sise rue Cursat pour l'implantation de la base-vie du chantier de construction,
- de démolition par la SCI RHONE II et à ses frais, des deux garages communaux implantés sur la parcelle communale cadastrée section A numéro 134 sise rue Cursat,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord foncier et tous les documents et actes nécessaires à la conclusion des affaires foncières ci-dessus exposées,

- de dire que les frais d'actes pour l'acquisition foncière par la Ville d'un terrain de voirie rue du Docteur Coquand seront à la charge de la Commune d'Annemasse.

Transition écologique**26) Association Artisans du Monde – Convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et l'association et versement d'une subvention**

Rapporteur : Mme Mylène SAILLET

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 29

Contre : 6

Mme Pascale MAYCA, Mme Leila YESIL, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI, M. Cüneyt YESILYURT, M. Djamel DJADEL, M. Maxime GACONNET

Pas de participation : 1

Mme Maryline BOUCHÉ

Décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville et l'association Artisans du Monde ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

- de verser une subvention de 4 500 € à l'association Artisans du Monde Annemasse au titre de l'année 2021.

La dépense en résultant est inscrite au budget primitif – compte 6574 / 630.

27) Compostage - Attribution d'une subvention à l'association Compost et Compagnie 74

Rapporteur : Mme Mylène SAILLET

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

Pas de participation : 3

Mme Dominique LACHENAL, Mme Céline MUGNIER, M. Julien BEAUCHOT

Décide :

- de verser une subvention de 1 900 € à l'association Compost et Compagnie 74 au titre de l'année 2021.

La dépense en résultant est inscrite au budget primitif 2021 – compte 6574 / 830.

28) Café in - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Les Amis du Café"

Rapporteur : Mme Mylène SAILLET

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur
- après en avoir délibéré,
- avec :

Pour : 31

Abstention(s) : 6

Mme Pascale MAYCA, Mme Leila YESIL, Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI, M. Cüneyt YESILYURT, M. Djamel DJADEL, M. Maxime GACONNET

Décide :

- de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association "Les Amis du Café" pour l'année 2021.

La dépense en résultant sera imputée sur le compte 6574 / 630.